RÈGLEMENT 1525-001

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1525 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SUR LE BOULEVARD MONTCALM NORD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$ POUR EN DÉFRAYER LE COÛT, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 100 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 3 300 000\$ par le Règlement numéro 1525 dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines sur le boulevard Montcalm Nord;

CONSIDÉRANT le report du projet en 2026 et que les professionnels mandatés ont révisé à la hausse les montants des travaux afin qu'ils reflètent notamment les coûts actuels du marché;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier le règlement pour un montant additionnel de 2 100 000 \$;

À LA SÉANCE DU 25 AOÛT 2025, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1

Le titre du règlement numéro 1525 est remplacé par le suivant :

« Décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines sur le boulevard Montcalm Nord et autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour en défrayer le coût »

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement numéro 1525 est remplacé par le suivant :

« Le présent règlement autorise des dépenses afin de réaliser des travaux de de réhabilitation des infrastructures souterraines sur le boulevard Montcalm Nord. Ces travaux comprennent sommairement, mais sans s'y limiter:

- La réhabilitation des conduites sanitaires et pluviales;
- Le chemisage de plusieurs regards pluviaux et sanitaires.

Le coût total des travaux est estimé à 5 400 000 \$, incluant les coûts directs, les frais indirects, les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire préparée par William Carignan, ing., chargé de projets au Service du génie et vérifiée par Maxime Brière, ing., directeur par intérim — Service du génie en date du 3 juillet 2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe A.** »

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 1525 est modifié par le remplacement de la somme de « 3 300 000 \$ » par la somme de « 5 400 000 \$ ».

ARTICLE 4

L'Annexe A du règlement numéro 1525 est remplacée par l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

Me PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 1525-001

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET	
DE RÈGLEMENT	
ADOPTION DU RÈGLEMENT	
APPROBATION DU MAMH	
ENTRÉE EN VIGUEUR	
DATE DE PUBLICATION	

NORMAND DYOTTE Maire	Me PASCALE SYNNOTT Greffière et directrice
215	

avis de motion et depôt



VILLE DE CANDIAC SERVICE DU GÉNIE

PROJET: ST-2022-03 No. PTI: G25-026

G25-026 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SUR LE BOULEVARD MONTCALM NORD

	COÛTS ESTIMATIFS POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-1525				
	SOMMAIRE				
DESC	RIPTION DES TRAVAUX (COÛTS DIRECTS)				
1.	RÉHABILITATION - RÉSEAUX D'ÉGOUTS SAN	ITAIRES	1 941 150,00 \$		
2.	RÉHABILITATION - RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLU	VIAUX	2 425 750,00 \$		
3.	CONTINGENCE (10%)		436 690,00 \$		
		SOUS-TOTAL (COÛTS DIRECTS) :	4 803 590,00 \$		
FRAIS	INDIRECTS				
	Honoraires - Contrôle qualitatif des matéria	ux et surveillance environnementale	70 000,00 \$		
		SOUS-TOTAL (FRAIS INDIRECTS) :	70 000,00 \$		
TAVE	c (NETTEC)	SOUS-TOTAL DU PROJET :	4 873 590,00 \$		
TAXE	S (NETTES) TPS (5%)		243 679,50 \$		
moins le remboursement TPS		(243 679,50) \$			
	TVQ (9,975%) moins le remboursement TVQ (50%)		486 140,60 \$ (243 070,30) \$		
	· ·	SOUS-TOTAL DU PROJET, AVEC TAXES (NETTES) :	5 116 660,30 \$		
		FRAIS DE FINANCEMENT :	283 339,70 \$		
		GRAND TOTAL :	5 400 000,00 \$		
	Préparé par :	Date : 3 juillet 2025			
	William Carignan, ing Chargé d Service du génie				
	Vérifié par :	Date: 2025-07-03			

Maxime Brière, ing. - Directeur par intérim

Service du génie